

Informations de base	
2025/0407(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision	Phase préparatoire au Parlement
Habiliter l'Autriche à modifier son accord bilatéral existant de transport routier avec la Suisse en vue d'autoriser les transports de cabotage lors de la prestation de services de transport international routier de voyageurs par autocars et autobus dans les régions frontalières entre les deux pays	
Subject 3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises 3.20.15.04 Coopération et accords de transport routier	
Zone géographique Autriche Suisse	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
18/12/2025	Publication de la proposition législative	COM(2025)0773 	